

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE 9 AVRIL 2018 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Alexandre Morin, maire suppléant
Jacinthe Marcoux, conseiller au siège n°1
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Guy Rochette, Maire

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Alexandre Morin, maire suppléant.

1. GREFFE

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant:

2.4 Avis de motion du règlement numéro E-2018-01 modifiant le règlement numéro E-2016-02 décrétant un emprunt de 3 830 000 \$ et une dépense de 4 262 487 \$ pour des travaux de remplacement d'infrastructures prévus dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalités (PIQM-Conduites) et du Programme de la taxe d'accise (TECQ) et dépôt du projet de règlement ;

1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2018;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017;

2.2 Adoption des comptes à payer et à recevoir

2.2.1 Comptes à payer

2.2.2 Compte à recevoir (taxes)

2.3 Mise à jour d'adhésion Coopérative d'adhésion municipale (CIM);

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Adjudication de contrat- Travaux de réfection d'infrastructures de diverses rues- PIQM
- 4.2 Demande de consentement municipal pour Bell;
- 4.3 Mandat au CRIQ (Centre de Recherche Industrielle du Québec) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet pilote dans le bassin inaffecté de la station de traitement des eaux usées dans le but de réduire le phosphore et l'azote à la sortie des bassins;
- 4.4. Demande d'avenant no.1- Services professionnels en ingénierie à GBI services d'ingénierie- travaux d'infrastructures de diverses rues-

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Demande de don pour financer les rénovations du local du 102^e Groupe Scout des Laurentides;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Avis de motion du règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre certaines modifications aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb;
- 6.2 Adoption du premier projet de règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre les modifications suivantes aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb :

Habitation jumelée ou en rangée : zones 11-Hb et 18-Hb		
Construction complémentaire	Norme actuelle*	Norme proposée
Perron, balcon, galerie et escalier	1,5m	0m
Terrasse et patio	1,5m	1m
Remise	0,6m	0m
Aire de stationnement	50% de la largeur du mur avant	100% de la largeur du mur avant
*Marge latérale		

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-036

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Marc Boiteau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 avril 2018.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2018

Résolution 2018-037

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôts du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance ordinaire du 12 mars 2018 ;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Alexandre Poupart
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné tel que déposé.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

2.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2018-038

ATTENDU QUE les comptes à payer au 9 avril 2018 totalisent un montant de 55 816,86 \$ et 12 001,70 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ par Jacinthes Marcoux
APPUYÉ par Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 9 avril 2018, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 9 avril 2018 qui totalisent un montant de 73 116,99 \$.

2.3 MISE À JOUR D'ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

Résolution 2018-039

ATTENDU QU'À la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible.

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre.

**IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre Poupart
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE monsieur Guy Rochette, maire, agisse à titre de représentant de la municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite Coopérative.

2.4 Avis de motion du règlement numéro E-2018-01 modifiant le règlement numéro E-2016-02 décrétant un emprunt de 3 830 000 \$ et une dépense de 4 262 487 \$ pour des travaux de remplacement d'infrastructures prévus dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalités (PIQM-Conduites) et du programme de la taxe d'accise (TECQ)

Avis de motion est donné par Jacinthes Marcoux, conseiller, concernant l'adoption prochaine d'un règlement d'emprunt E-2018-01 modifiant le règlement E-2016-02 décrétant un emprunt de 3 830 000 \$ et une dépense de 4 262 487 \$ pour des travaux de remplacement d'infrastructures prévus dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalités (PIQM-Conduites) et du programme de la taxe d'accise (TECQ). Madame Josée Desmeules, directrice générale dépose le projet de règlement d'emprunt E-2018-01.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Adjudication de contrat- Travaux de réfection d'infrastructures de diverses rues- PIQM

Résolution 2018-040

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage procédait à une demande de soumissions publiques sur SEAO pour des travaux de réfection d'infrastructures de diverses rues (règlement d'emprunt E-2016-02 modifié par le règlement numéro E-2018-01), pour des travaux de correction des problèmes d'infiltration sur Du Verger et Pied-des-Pentes (TECQ), pour des travaux de mécaniques de procédé au poste de surpression (règlement d'emprunt E-2013-02) ainsi que des travaux de réfection d'infrastructures sur diverses rues (PIQM);

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé leur soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions tel que détaillé au rapport d'ouverture de soumissions ci-joint;

CONSIDÉRANT la recommandation monsieur Frédéric Meunier, ingénieur de la firme GBI, services-conseils inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie Charles-Auguste Fortier inc. est la plus basse soumission conforme reçue;

IL EST PORPOSÉ par Jonathan Baker
ET UNANIMENT RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat relatif aux travaux de travaux de réfection d'infrastructures de diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme soit, Charles-Auguste Fortier Inc. pour une somme de 4 240 622,34 \$ taxes incluses conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt E-2018-01 par le Ministère modifiant le règlement numéro E-2016-02.

QUE le contenu du cahier des charges, de la soumission et des documents afférents constitue le contrat entre la Ville et Charles-Auguste Fortier inc. »;

QUE sur réception de la présente résolution, le contrat devient complet sans autre formalité ou avis;

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement des travaux qui seront facturés par cette entreprise jusqu'à concurrence de 4 240 622,34 \$ taxes incluses et à imputer les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt E-2018-01 pour les travaux de réfection d'infrastructures de diverses rues, au règlement d'emprunt E-2013-02 pour les travaux de mécanique de procédé au poste de surpression et à même la subvention de la TECQ pour les travaux de correction des problèmes d'infiltration sur du Verger et Pied-des-Pentes;

Le trésorier atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat de disponibilité de crédit ci-joint.

4.2 Demande de consentement municipal pour Bell

Résolution 2018-041

CONSIDÉRANT la demande de consentement municipal demandé pour le projet H700685 pour l'installation de la fibre optique tel qu'illustré sur les plans CM1, CM2 et CM3;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart
APPUYÉ par Christiane Gosselin
ET UNANIMENT RÉSOLU ;

QUE le conseil approuve les emplacements indiqués sur les plans CM1, CM2 et CM3 pour la construction de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada.

4.3 Mandat au CRIQ (Centre de Recherche Industrielle du Québec) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet pilote dans le bassin inaffecté de la station de traitement des eaux usées dans le but de réduire le phosphore et l'azote à la sortie des bassins

Résolution 2018-042

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Québec de participer à un projet pour réduire le phosphore et l'azote à la sortie de nos bassins d'épuration des eaux usées pour protéger la source d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la CRIQ (Centre de Recherche Industrielle du Québec) a fait une proposition à la Ville de Lac-Delage pour une étude de préfaisabilité pour permettre d'établir les coûts d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec défraie la majeure partie de cette étude de préfaisabilité et que la part de la Ville de Lac-Delage est de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec est le maître d'œuvre dans ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une opportunité pour la Ville de Lac-Delage parce que ce projet pourrait contribuer à améliorer les taux de rejet du phosphore et de l'azote qui sont dommageables pour le Lac-Delage et les marais;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart
APPUYÉ par Marc Boiteau
ET UNANIMENT RÉSOLU ;

QUE le conseil autorise la dépense de 5 000 \$ plus taxes pour défrayer la partie des coûts de la Ville de Lac-Delage pour la réalisation de cette étude.

QUE cette somme soit puisée à même le surplus accumulé au 31-12-2017.

4.4. Demande d'avenant no.1- Services professionnels en ingénierie à GBI services d'ingénierie- travaux d'infrastructures de diverses rues-

Résolution 2018-043

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation qui n'était pas comprise dans l'offre de service professionnel a été effectuée par GBI services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à GBI services d'ingénierie d'intégrer les plans et devis pour les travaux de correctifs pour les problèmes d'infiltration de du Verger et Pied-des-Pentes au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ajustements ont été demandés aux plans et devis pour intégrer des nouveaux éléments aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant no.1 de GBI totalise 17 330 \$ plus taxes pour l'ensemble des correctifs apportés;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker

APPUYÉ par Marc Boiteau

ET UNANIMENT RÉSOLU ;

QUE le conseil autorise l'avenant no.1 de GBI, services-conseils pour un montant de 17 330 \$ plus taxes;

Que ce montant soit pris respectivement au règlement d'emprunt relatif aux travaux d'infrastructures et à même les revenus de subvention du Programme TECQ pour la partie concernant les rues du Verger et Pied-des-Pentes.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande de don pour financer les rénovations du local du 102^e Groupe Scouts des Laurentides

Résolution 2018-044

CONSIDÉRANT la demande du 102^e Groupe Scouts des Laurentides pour aider à défrayer les dépenses pour les rénovations de leur local;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes du Lac-Delage font partie de ce regroupement;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart

APPUYÉ PAR Christiane Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie une aide de 150 \$ au 102^e groupe Scouts des Laurentides pour aider à financer les rénovations de leur local.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 AVIS DE MOTION est donné par Marc Boiteau concernant l'adoption prochaine du premier projet de règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre certaines modifications aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb et dépôt du projet de règlement U-2018-06.

6.2 Adoption du premier projet de règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre les modifications suivantes aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb

Résolution 2018-045

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre la construction complémentaire dans les zones 11-Hb et 18-Hb pour les jumelés et maisons en rangés;

ATTENDU QUE l'avis de motion du premier projet de règlement de zonage numéro U-2018-06 a été donné le 9 avril 2018 par Marc Boiteau ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire les modifications suivantes aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb :

Habitation jumelée ou en rangée : zones 11-Hb et 18-Hb		
Construction complémentaire	Norme actuelle*	Norme proposée
Perron, balcon, galerie et escalier	1,5m	0m
Terrasse et patio	1,5m	1m
Remise	0,6m	0m
Aire de stationnement	50% de la largeur du mur avant	100% de la largeur du mur avant
*Marge latérale		

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Jonathan Baker
ET UNANIMENT RÉSOLU ;

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement de zonage numéro U-2018-06 modifiant les marges latérales pour les constructions complémentaires pour les habitations jumelées ou en rangée dans les zones 11-Hb et 18-Hb tel que présenté ci-haut.

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Aucun point.

8. **CORRESPONDANCE**

9. **VARIA**

PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2018-046

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Alexandre Poupart
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20H38.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale